

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c., Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Nous en étions encore, mardi, à la dépêche sommaire et assez vague qui nous annonçait le combat de Longeville.

Notons en passant que ce nom de localité, qui se rencontre fréquemment dans le bassin de la Moselle et de la Meuse, est devenu une cause de confusion dans les conjectures et les commentaires auxquels a donné lieu l'annonce de la lutte qui s'y engageait.

Pour les uns, il devait s'agir d'un bourg situé sur la rive droite de la Moselle, à une vingtaine de kilomètres de Metz, dans la direction de Saint-Avold.

Les autres plaçaient l'engagement à Longeville-lès-Metz, petit village qui se trouve en deçà de la rivière et à quatre ou cinq kilomètres de la ville.

Dans le premier cas, c'était sur l'arrière-garde de nos troupes que seraient tombés les Prussiens; dans la seconde supposition, c'était, au contraire, la tête de l'armée qui devait avoir eu à livrer bataille.

Cette dernière hypothèse paraît aujourd'hui avoir été la vraie.

L'ennemi, devinant les intentions de retraite stratégique du maréchal Bazaine, a trouvé moyen de le déborder et de se jeter au-devant de lui, pour l'empêcher de passer.

On sait qu'il a été déjoué, dimanche, dans cette tentative et refoulé en arrière. Mais on devait s'attendre à lui voir faire un nouvel effort, et ainsi s'explique la dépêche prussienne qui a porté à Berlin l'annonce d'une victoire.

Cette fois, en effet, notre armée, transportée toute entière en deçà de la Moselle et n'ayant plus d'autre intérêt que celui de continuer son mouvement sur Verdun, n'avait pas à se préoccuper de la possession du champ de bataille. Elle a dû se borner à arrêter l'ennemi sur ses derrières, par une résistance momentanée, à l'aide de corps échelonnés pour protéger sa marche et se replier eux-mêmes à leur tour.

De là, très-probablement, non pas une bataille générale, mais une série de combats successivement livrés, tout en avançant du côté de Verdun.

Le bruit du canon, entendu mardi matin dans cette dernière ville, vient à l'appui de cette théorie et indique que l'armée s'en était sensiblement rapprochée depuis la veille.

Tout porte à espérer que, quelles qu'aient pu être les alternatives de ces trente-six heures de combat, elles auront servi de prélude à l'accomplissement du plan stratégique combiné par le ministre de la guerre, avec les maréchaux Bazaine, Canrobert et Mac-Mahon, pour venger d'un seul coup les revers de nos armes et l'invasion de notre territoire.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le sous-préfet de Verdun au ministre de l'intérieur.

Verdun, 16 août, 6 h. 10 matin.

Pas de nouvelles à Metz; on ne sait rien. On a entendu hier, toute la journée, gronder le canon entre Metz et Verdun. Des voyageurs arrivés de cette direction disent qu'une grande bataille était engagée depuis la pointe du jour et que les Prussiens avaient perdu plus de 40,000 hommes dans le combat de la veille.

On s'est battu toute la matinée d'hier à l'extrémité de mon arrondissement, 28 kilomètres environ de Verdun. Sur ce point, l'ennemi aurait été vu opérant sa retraite vers le Sud.

(Ces renseignements, transmis par l'autorité civile qui n'a pu les contrôler, sont donnés sous toutes réserves.)

Toute la journée d'hier, la population de notre ville était forte impatiente de recevoir la confirmation de la dépêche de M. le sous-préfet de Verdun.

Aucune nouvelle n'est venue confirmer qu'une action décisive avait été engagée. Voici la dépêche reçue hier soir à Saumur, à 2 h. 10 minutes.

Paris, 17 août 1870, 10 h. 55 matin.

Le ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets.

Le ministre de la guerre a reçu des nouvelles de l'armée qui continue à opérer son mouvement combiné, après le brillant combat de dimanche soir.

Dans la journée d'hier, deux divisions ennemies ont cherché à l'inquiéter dans sa marche. Elles ont été repoussées.

L'Empereur est arrivé ce soir au camp de Châlons, où s'organisent de grandes forces.

Des ulhans ont été vus le 15 à Commercy. Ils se dirigeaient vers Bar-le-Duc. Le préfet de la Meuse a fait couper la voie ferrée.

Les détails manquent encore sur le combat de Longeville. On sait seulement que les corps Ladmirault et Decaen ont été engagés, ce qui montre que l'affaire a été sérieuse. Il paraît que ces généraux ont manœuvré de façon à rejeter les Prussiens sous le feu du fort Saint-Quentin qui leur a fait éprouver des pertes très-considérables. Le général Decaen a été blessé.

Le Gaulois dit que la dépêche adressée par l'Empereur à l'Impératrice sur le combat de Longeville était contresignée par le maréchal Bazaine. La retraite de notre armée sur les

plaines dénudées de la Champagne est généralement vue d'un œil favorable par le public français, qui comprend fort bien que plus l'ennemi s'enfonce sur le territoire, plus il perd de moyens d'action et plus la position devient critique pour lui en cas de défaite. L'opinion s'accrédite que le maréchal Bazaine ne risquera pas de bataille décisive avant que l'ennemi soit dans les environs de Châlons.

Le bruit a couru lundi dans Paris que le roi de Prusse avait télégraphié le 14 août, à deux heures de l'après-midi, à la reine pour lui annoncer une nouvelle grande victoire. Si le fait de la dépêche est exact, il prouve simplement que le roi de Prusse s'était trop pressé d'annoncer une victoire alors que le combat commençait à peine. Si Sa Majesté prussienne a envoyé un *erratum* à la fin de la bataille, il paraît que la reine n'a eu garde d'en informer le public de sa capitale, car le 15 on ignorait encore à Berlin le résultat du combat de la veille, et l'on y connaissait à peine, d'après de vagues renseignements, le fait d'une nouvelle rencontre entre les deux armées.

On écrit de Metz, le 14 août, 2 h. 30 du soir :

« Parti de Verdun ce matin, je suis de nouveau à Metz. La garde nationale fait l'exercice; la garde mobile travaille aux terrassements des fortifications.

» A partir de Moulin-lès-Metz, à cinq ou six kilomètres de cette ville, nous avons rencontré un énorme convoi en marche: cavalerie, infanterie, artillerie, transports, ambulances, charriots, vivres, munitions; puis les fourgons et les voitures, les hommes et les chevaux de la maison impériale, le prince Napoléon en costume de général, à cheval; le quartier impérial se replie sur Etain, dit-on, et sans doute ensuite sur Verdun et Châlons.

» Notre diligence ne peut entrer en ville à cause de l'encombrement. Je vais à pied jusqu'à la préfecture. Une foule considérable est réunie sur la place pour assister au départ de l'Empereur, qui a lieu dans l'instant.

» Je retourne à Verdun. »

— Phalsbourg, dont les télégrammes prussiens avaient annoncé l'occupation, continue à tenir bon.

— La flotte française de la Baltique aurait, assure-t-on, inauguré ses opérations actives en bombardant les forts avancés de Dantzig.

COMMANDEMENTS MILITAIRES.

Par décret impérial, en date du quartier général de Metz, le 9 août 1870, le maréchal Bazaine est nommé commandant en chef des 2^e, 3^e et 4^e corps de l'armée du Rhin.

Le général Decaen est nommé commandant du 3^e corps.

Par décrets impériaux en date du 12 août 1870 :

M. le général de division Trochu est nommé général commandant en chef du douzième corps d'armée, en voie de formation à Châlons-sur-Marne;

M. le général de division Vinoy est nommé général commandant en chef du treizième corps d'armée en voie de formation à Paris.

M. Colson (Claude-Alexis), sous-directeur dirigeant du bureau de l'infanterie, est nommé directeur de la 2^e direction du ministère de la guerre, en remplacement de M. le général de brigade Chardon de Chaumont, appelé à d'autres fonctions.

M. le contre-amiral Saisset vient d'être nommé au commandement supérieur des bataillons de matelots-fusiliers réunis, formés dans tous les ports de l'Empire, et que l'on dirige sur Paris.

M. Clément, lieutenant de vaisseau, provenant de l'ancien état-major de l'*Aigle*, a été attaché à M. le contre-amiral Saisset, en qualité d'aide-de-camp.

On assure que le général Changarnier serait appelé au commandement de la place de Metz.

Le Journal officiel publie les lois relatives à l'emprunt et au cours forcé. La première est ainsi conçue :

Article unique. — Le montant des ressources que le ministre des finances est autorisé à se procurer pour faire face aux nécessités de la situation est élevé du chiffre de 500 millions, fixé par la loi du 21 juillet 1870, au chiffre de 1 milliard, dont il opérera la réalisation dans la forme, au taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations.

Voici le texte de la loi sur le cours forcé :

Art. 1^{er}. A partir du jour de la promulgation de la présente loi, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

2. Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses succursales ne pourra dépasser 1 milliard 800 millions.

4. Les dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus sont applicables à la Banque de l'Algérie, dont les émissions de billets ne pourront dépasser le chiffre de 18 millions.

5. Les coupures des billets pourront être réduites à 25 fr.

Correspondance particulière
de l'Echo saumurois.

Paris, 14 août 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Mes prévisions ne m'avaient point trompé; on négocie, et M. Drouyn de L'Huys est, dit-on, le plénipotentiaire chargé de traiter — sur les bases de l'intégrité du territoire. Toute paix autre n'eût pu être ni proposée à la France, ni acceptée par elle; et les bruits qui ont couru un moment d'une paix qui eût été honteuse ont fait tressaillir ici la fibre des grands et des petits, du boulevard et des lavoirs publics (sic).

L'initiative des négociations appartient à la reine d'Angleterre qui, d'ailleurs, avait déjà fait connaître aux belligérants, avant leur entrée en campagne, le dessein bien arrêté du cabinet anglais d'intervenir dès la première bataille. Je vous en avait prévenu encore.

Il ne faudrait point cependant en conclure que la paix précèdera nécessairement un nouvel engagement sérieux: non, et nos troupes brûlent, au contraire, de prendre une éclatante revanche. On attendait même cette grande bataille hier; et l'infanterie de marine, venue de Cherbourg à Paris, repartait vendredi pour le théâtre de la guerre. J'ai vu arriver de même, à 11 heures du soir, des troupes fraîches par le chemin de l'Ouest, qui reprenaient immédiatement la direction de l'Est. Aussi vient-on d'afficher ce matin, un avantage d'avant-garde, qui n'étonne personne. Une victoire sérieuse, que tout le monde espère de la valeur, reconnue par l'ennemi même, de notre vaillante armée; et que font présager toutes les lettres de nos intrépides officiers et soldats; cette victoire ne ferait, à mon sens, que hâter la pacification.

La nomination du général Trochu aussi bien que la démission du général Le Boeuf font plaisir à l'opinion publique, et l'armée ne saurait manquer d'en être satisfaite.

Le maréchal Mac-Mahon, aussi, loin d'avoir perdu son prestige, a gagné une immense popularité, pour sa vaillance personnelle et le salut opéré des débris de nos glorieuses phalanges. On raconte de lui les faits les plus brillants; celui d'avoir voulu se faire tuer à la tête de ses bataillons, sans autre arme que son épée, et à cinq fois différentes, a vivement impressionné les esprits qui, d'ailleurs, il faut le proclamer toujours, ne se sont point laissés abattre par nos échecs partiels. Cette sympathie de Paris ne sera point inutile à notre armée.

Constatons d'ailleurs avec un noble orgueil que la France entière a été animée du même souffle patriotique, voire même les départements les plus éloignés du théâtre de la guerre; un pareil élan, croyez-le, enthousiasme nos soldats, et une grande victoire en sera le fruit. Cet élan universel de la France fera réfléchir la Prusse, et encore une fois, suivant moi, l'intervention des puissances atteindra son but. La question maintenant est de savoir si l'on traitera avant que l'ennemi ait été rejeté du territoire français (proposition Glais-Bizoin).

Bien inutile serait ici l'éloge de notre glorieuse armée, tout entière. — Un seul trait. — Chez quel peuple a-t-on vu jamais, un colonel retourner dix-sept fois à la charge, et se faire tuer à la tête de son régiment, réduit à 50 hommes?

Mais, ô horreur de la guerre! des blessés impossibles nous arrivent, et le nombre en est si grand que nos écoles vont devenir des infirmeries, et que déjà les départements voisins de Paris en recueillent des quantités. Hier, Argenteuil recevait un pauvre soldat, dont les deux jambes et le bras droit étaient emportés!... Et, ce qui manque, ce n'est ni la sympathie, ni les soins, mais le linge; on en réclame à domicile; pas n'est besoin de dire que tout le monde donne; et ce n'est point encore assez. Et cependant, que de douleurs à côté de celles-là! que de familles, de mères, d'enfants, ont besoin, eux aussi, de la commisération

publique! et pas une plainte qui sorte de toutes ces poitrines! Ah! la France est admirable, vraiment, qu'elle combatte ou qu'elle pleure...!

Le travail de nos fortifications marche peu. Que voulez-vous? Paris ne croit point aux Prussiens. Mais Paris croit à l'invincibilité de nos armes, et au patriotisme de la France; Paris croirait plutôt à une révolution de 1792, qu'à l'arrivée impossible de l'étranger. Et les derniers enrôlés ne seraient point ces Parisiens à l'aspect insouciant, léger et flâneur; tout Parisien, comme tout Français d'ailleurs, sait et sent qu'il est fils de Brennus et de la Gaule:

En avant, Gaulois et Francs!

Paul PROUTEAU.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des départements la circulaire suivante, sur la réorganisation des gardes nationales sédentaires:

Metz, 13 août 1870.

Monsieur le préfet, la loi du 12 août sur les gardes nationales sédentaires doit recevoir une exécution immédiate. Sauf des dispositions transitoires, elle remet en vigueur la loi du 13 juin 1851.

Je me bornerai à vous indiquer ici les principales mesures dont l'application vous est confiée.

§ 1^{er}. — Composition de la garde nationale sédentaire.

La garde nationale comprend à la fois le service ordinaire et la réserve.

Dans le service ordinaire sont compris les hommes âgés de 21 ans révolus, ayant depuis un an leur domicile, dans la commune.

La réserve comprend les hommes qui ont moins de 21 ans, ou moins d'une année de domicile, ceux pour lesquels le service habituel serait une charge trop onéreuse et certaines catégories d'agents préposés à des services actifs déterminés par l'article 14 de la loi de 1851.

La présente instruction traitera seulement du service ordinaire.

§ 2. — Inscription des gardes nationaux.

L'inscription sur les contrôles de la garde nationale, la répartition des gardes nationaux entre les services ordinaires et la réserve, leur classement entre les compagnies et l'appréciation des causes de discussion sont faits par les conseils de recensement. (Art. 20.)

§ 3. — Conseil de recensement.

Dans chaque commune, le nombre des membres de ces conseils est égal à celui des conseils municipaux. Ils sont choisis, moitié sur la désignation et dans le sein du conseil municipal, moitié par le sous-préfet, parmi les citoyens aptes au service ordinaire. La présidence appartient au maire (art. 21).

§ 4. — Formation des corps.

Dans les circonstances actuelles, l'essentiel est de procéder rapidement. Il suffira donc de former des compagnies ou des bataillons. L'organisation en légions pourra être ajournée. S'il y a lieu, les compagnies communales seront réunies en bataillons cantonaux (1).

En les formant, les conseils de recensement devront se préoccuper surtout du choix des citoyens qui y seront appelés. Ce qu'il faut avant tout, c'est de réunir des hommes solides, prêts à la résistance et habitués au tir et au maniement des armes. Les anciens militaires devront être préférés (article 3, § 2, de la loi du 12 août 1870).

§ 5. — De l'élection aux grades.

Aux termes de la loi du 12 août courant, les officiers sont nommés à l'élection. Ils ne peuvent être choisis que parmi d'anciens militaires. Cependant, en vertu d'une disposition transitoire, les corps dès à présent existants

(1) Consulter au besoin, le décret du 6 octobre 1851 sur l'organisation des corps des gardes nationales et la composition de leurs cadres.

conserveront leur organisation et leurs officiers actuels.

L'élection a lieu par tous les gardes nationaux portés sur les contrôles, sous la présidence du maire, assisté de deux membres du conseil de recensement. Les chefs de bataillon et le porte-drapeau sont élus par tous les officiers du bataillon et par un nombre égal de délégués nommés dans chaque compagnie.

L'élection des officiers, sous-officiers et caporaux de compagnies n'est valable qu'autant que le tiers au moins des gardes nationaux inscrits y a pris part. L'élection des capitaines a lieu successivement pour chaque emploi, au scrutin individuel et secret et à la majorité absolue des suffrages. S'il y a dans les compagnies plusieurs lieutenants et sous-lieutenants, ils sont élus au scrutin de liste.

Les sergents-majors et les fourriers sont élus sur bulletin individuel; les sergents et caporaux sur bulletin de liste.

Dans tous les cas, l'élection a lieu à la majorité relative.

Les chirurgiens, aides-majors et autres officiers de santé sont, comme les majors et adjutants-majors, nommés par décret. Vu l'urgence, vous les nommerez provisoirement, sauf ratification (Section V de la loi de 1851.)

§ 6. — Uniforme.

L'uniforme devra être conçu de la manière la plus simple. Le plus souvent une blouse, avec signes distinctifs aux parements et au collet, suffira.

Pour les articles non signés: P. GONST.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le Journal officiel:

Une circulaire ministérielle du 10 de ce mois dispose que tout homme, célibataire ou marié, reconnu apte au service, peut s'engager pour la durée de la guerre, s'il justifie d'un certificat de moralité signé par le maire de sa commune ou par le commissaire de police du lieu de sa résidence.

C'est donc à tort que d'autres pièces sont exigées dans certaines mairies.

— Les nouvelles qui nous parviennent des départements sont des plus satisfaisantes. Partout la garde nationale mobile se réunit, s'équipe et s'exerce au maniement des armes. Elle est animée des sentiments les plus patriotiques, et s'apprête à entrer en ligne pour la défense du territoire.

— Les engagements volontaires pour l'armée active vont toujours en augmentant. Les bureaux des mairies ont peine à suffire au travail d'inscription.

Il en est de même pour les inscriptions dans la garde nationale sédentaire.

Avant peu de jours, la France toute entière sera levée contre l'ennemi.

— Le mouvement patriotique ne se ralentit pas en Bretagne, et, pour ne citer que notre port de Brest, les forces dont il peut encore disposer s'élèvent à près de 15,000 hommes, ainsi divisés: environ 3,000 soldats d'infanterie de marine, 6,000 marins, 4,500 gardes mobiles de vingt-cinq à trente-cinq ans, une force de 800 artilleurs de marine, 150 douaniers et 500 hommes de ligne et d'artilleurs de terre, sans compter les équipages des bâtiments.

Ainsi, voilà près de 15,000 hommes disponibles à Brest dans quelques jours, sur lesquels 6,000 au moins sont prêts à partir, étant tous d'anciens soldats ou d'anciens marins.

— Dans la seule journée du 12 août 45,000 hommes ont quitté Paris, dirigés sur l'armée de l'Est.

Le 12^e corps, commandé par le général Trochu, a dû commencer ses opérations.

— On a planté en Seine, devant le pont Napoléon, d'énormes pieux qui vont servir à établir une sorte de barrage: ce barrage a pour objet d'amener l'eau dans les fossés des fortifications.

L'on vient de couper le pont d'Asnières, qui est remplacé par un pont suspendu. Ces travaux n'ont pas interrompu pendant plus de deux heures la marche des trains du chemin de fer de l'Ouest.

L'armement des forts aux environs de Paris est au complet. On achève d'y envoyer des munitions. Chaque embrasure sortante recevra 750 boulets, et chaque embrasure rentrante, 450.

Les boulangers ont reçu l'ordre de s'approvisionner de farine pour quinze jours, au lieu de trois jours, ainsi que l'exigent les règlements ordinaires.

— Le général Grandchamp, qui commande à Nantes, a reçu l'ordre de quitter cette ville dans les quarante-huit heures, pour venir prendre un poste actif dans le corps d'armée en voie de formation à Paris.

— On annonce que le général Mellinet, dont nous avons annoncé la remise en activité, va se rendre au camp de Châlons pour y prendre le commandement d'un corps de gardes mobiles.

— Le conseil de guerre est saisi de l'affaire de la Vilette, en ce qui concerne les individus pris les armes à la main.

Quant aux autres prisonniers, impliqués à titre accessoire dans l'attentat de dimanche, la manière de procéder à leur égard sera déterminée par les développements de l'instruction qui se poursuit.

— Nous apprenons que l'Impératrice a fait faire un état du trésor de la couronne, diamants et autres objets, et les a fait déposer à la Banque de France.

— On annonce que d'ici à peu de jours, la Monnaie de Paris aura fabriqué 14 millions de monnaies divisionnaires: 50 c., 1 fr., 2 fr., qui seront immédiatement livrés à la circulation.

— Le département du Var, renfermant le cinquième arrondissement maritime, a été déclaré en état de siège.

— Deux millions de rations sont arrivées, à Metz.

Une lettre de Metz nous apprend que, dans la journée du 11, deux groupes de soldats prussiens, l'un de trente-deux hommes, l'autre de dix-huit, sont venus se rendre, pressés qu'ils étaient par la faim.

— Le gouvernement a appris de source certaine que les troupes bavaroises qui combattent en ce moment à côté de l'armée prussienne sont encore armées de l'ancien fusil à percussion. Elles n'ont pas reçu jusqu'à présent le fusil à aiguille que possède le reste de l'armée ennemie.

— Le prince Achille Murat, dit le Morning Post, a fait une excursion rapide à Londres, où il a amené sa femme et ses enfants. Le prince qui retourne à son service, faisait partie de l'état-major du maréchal Mac-Mahon à la bataille de Wœrth. Ce fut à la fin de cette bataille si disputée, que le maréchal, ordonnant à son état-major de rester où il était, se jeta lui-même en commandant la dernière charge. Mais son état-major persista à vouloir l'accompagner, et ce fut alors que le général Colson, M. de Vogüé et tant d'autres périrent.

— M. Edmond About est retrouvé. Il est attendu demain à Paris.

NOS BLESSÉS.

Le Journal d'Indre-et-Loire donne ces détails intéressants sur l'arrivée d'un convoi de blessés à Tours, dans la journée de vendredi:

« Le premier convoi de blessés amenés à Tours est arrivé hier à 6 h. 28 du soir, à la gare, où l'attendaient MM. Moulouier et Magaud, Viot, membres de la commission administrative de l'hospice; Vignerot, directeur de l'hospice; M. de Lorme, intendant-militaire, et MM. les docteurs Charcellay, Nivert, Thomas. Soixante militaires du 20^e de ligne avaient été amenés pour transporter les blessés des wagons dans les omnibus qui devaient les déposer

dans les locaux où des lits avaient été préparés pour les recevoir.

Les blessés étaient au nombre de 142. Dirigés tous sur l'hospice général, où ils devaient être individuellement examinés; ils furent partagés en trois groupes: le premier, composé de 26 hommes, fut porté à l'Evêché; le second, en comprenant 43, fut mené à l'ancien couvent de Saint-François, commune de La Riche, qui appartient, comme on sait, aux séminaires; les 73 autres restèrent à l'hospice. A leur arrivée, nos braves et malheureux soldats furent accueillis par des cris répétés de « Vive la France! Vive l'armée! Vive l'Empereur! » qui les accompagnèrent jusqu'à l'hospice général.

Pendant tout le trajet, qui s'est effectué constamment au pas par les rues de Bordeaux, de la Dolve, Chanoineau prolongée, le boulevard Béranger, les rues des Acacias et de l'Hospitalité, les rues étaient bordées d'une foule nombreuse qu'on peut évaluer à sept ou huit mille personnes qui regardaient avec attendrissement passer nos glorieux blessés et les accueillèrent par des démonstrations et des acclamations affectueuses dont ils paraissaient vivement émus et attendris.

Dans la rue de l'Hospitalité, où se trouvent comme on sait, de nombreux jardins, les jardiniers, sans se donner la peine de les couper, arrachèrent les fleurs et en couvrirent un des omnibus.

Enfin, à la porte principale de l'hospice, une population nombreuse s'était rassemblée, et des acclamations chaleureuses saluèrent, à mesure qu'ils étaient transportés dans l'établissement, les vaillants défenseurs du pays.

Ajoutons, pour compléter le détail de cette réception honorable pour notre cité, que ni M. Volet, propriétaire des omnibus, ni ses employés, n'ont consenti à recevoir aucune rémunération d'aucune sorte; heureux de donner à nos braves soldats une preuve de leur vive sympathie et de leur patriotique désintéressement.

M. Carré avait également réuni son matériel à la gare et l'avait mis à la disposition de l'administration.

cause du barrage de la Loire, qui supprime le cours de l'eau dans le bras des Sept-Voies. Le conseil déclare appuyer énergiquement les réclamations formulées à ce sujet par l'administration municipale.

Un membre demande la publicité des délibérations du conseil municipal; il propose de faire imprimer, dans les deux journaux de Saumur, un compte-rendu après chacune de ses séances.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. La séance a été levée à 9 h. 35.

(Communiqué).

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

Les administrateurs, voulant s'associer aux sentiments patriotiques qui animent la France entière, à l'occasion de la guerre contre la Prusse, voulant aussi témoigner aux vaillants soldats la reconnaissance que mérite leur dévouement à la patrie, ont décidé spontanément, dans leur réunion du 13 août 1870, que vingt lits seraient mis à la disposition des blessés de l'armée, dans l'Hospice général de Saumur.

La commune de Saint-Clément-des-Levés a souscrit en faveur de l'armée la somme de 1,040 fr., qui se répartissent comme suit:

Souscription des habitants de la commune.....	540 f.
Compagnie de sapeurs-pompiers..	100
Abandon des prix par les élèves des écoles.....	100
Fonds votés par le conseil municipal.....	300
Ensemble.....	1,040 f.

La souscription ouverte dans la commune de Brain-sur-Allonnes, en faveur de l'armée, a produit une somme de 840 fr. 80 c. indépendamment de celle de 190 fr. que nous avons déjà mentionnée.

Il a été recueilli, en outre, dans la commune, une quantité considérable de linge qui, après avoir été converti en bandes, compresses et charpie, a été déposée à la sous-préfecture.

Hier soir, un nouvel envoi de 544 kilog. de linge a été fait par M^{me} la V^o O'Neill de Tyrone.

De nouvelles expéditions se préparent et seront faites successivement.

Les personnes qui pourraient disposer de lits de fer avec sommiers élastiques ou paillasses en *quinche*, sont priées de se faire connaître.

Chaque lit portera le nom du prêteur, pour que tout objet prêté soit restitué à son propriétaire.

D'ici à peu de temps, deux cents lits seront organisés dans notre ville.

M. le marquis de Brézé, par l'intermédiaire de M. le sous-préfet de Saumur, a mis son château à la disposition du gouvernement. Quinze lits y seront établis, et M. le marquis, pendant toute la durée de la guerre, se chargera de l'entretien des soldats qui lui seront confiés et des soins à leur donner.

M. Dupuis-Charlemagne, de Saumur, a mis également cinq lits à la disposition de M. le sous-préfet.

Le préfet de Maine-et-Loire, reçoit journellement de nombreuses lettres, par lesquelles on offre de mettre à la disposition du gouvernement des lits pour les officiers et soldats blessés.

Profondément reconnaissant du patriotisme qui inspire ces dévouements, et dans l'impossibilité de répondre individuellement comme il le voudrait, le préfet de Maine-et-Loire adresse à tous, par la voie de la presse, l'expression de sa gratitude.

Toutes les demandes sont classées, et aussitôt que l'envoi des blessés va être annoncé, elles seront soumises à la commission qui sera chargée de préparer leur installation dans les meilleures conditions.

Nous avons déjà fait connaître qu'un de nos concitoyens avait été fait prisonnier. On nous annonce qu'un autre enfant de Saumur, M. Alfred Quesnay, capitaine au 74^e de ligne, a eu le même sort. Il a été emmené en Prusse dans une ville du centre.

On nous communique la lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire; elle paraît dans les journaux d'Angers:

Mamers, 13 août 1870.

Mon cher Bauge,

Ta lettre vient de prévenir celle que je comptais t'écrire aujourd'hui; car je vais partir, et je ne l'eusse pas fait sans le dire adieu.

Tu as vu mon télégramme. Il l'a appris que mon frère a été fait prisonnier des Bavares. Il m'ajoute: « Je ne suis pas blessé. Je suis bien traité. Nous partons pour Munich. »

Pauvre garçon, qui m'écrivait le 27 qu'avec notre belle armée, et dans la division Douay, il marchait avec confiance au succès! Et le 4, lui si fier et si brave, il était vaincu dans notre pays même, et prisonnier. Et en huit jours, on nous a rayé de la liste des grands peuples!

Il s'agit pour tous les hommes énergiques et libres de bien donner l'exemple, et s'il le faut de bien mourir. Je ne suis pas dégénéré, Dieu merci, et je me lève.

Je viens d'improviser, au milieu d'un enthousiasme admirable, une compagnie de francs-tireurs dont on me nomme capitaine, et à la tête de laquelle je pars (lundi, j'espère), demandant au ministère l'honneur pour elle d'éclairer en avant la marche du 74^e. En cas de victoire, nous nous ferons coupeurs de retraites. J'ai trié 80 hommes, admirables d'élan, et tous bons tireurs. L'exemple est bon et bien choisi, et j'ai l'honneur de partir, approuvé par mon ministre, acclamé par tout le monde.

Que Dieu me protège, car mon œuvre est sainte... Si je meurs là-bas, crois que ce sera en me battant bravement, et souviens-toi de nos trente années de belle amitié, pour me pleurer.

Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton vieux ami,

JULES QUESNAY DE BEUREPAIRE,
Procureur impérial à Mamers.

Le capitaine Quesnay, fait prisonnier, appartient au 74^e de ligne. C'est un officier distingué, et son opinion sur notre armée mérite d'être signalée.

Quant au jeune procureur, ses talents de magistrat et d'homme de lettres ne sont pas ignorés.

Tous deux sont nés à Saumur. Leur famille était intimement liée avec M. le maréchal duc de Malakoff. C'est chez eux que le maréchal était descendu lors de son dernier voyage à Saumur.

Il y a dans notre pays de nombreux engagements. M. Urbain de Mailhé est au nombre des volontaires; depuis dix jours déjà il a rejoint son régiment.

Un de nos compatriotes, M. Paul Rouet, élève au Lycée-Charlemagne (institution Jauffret), bachelier es-lettres et es-sciences, a obtenu cette année dans sa classe rhétorique-sciences, savoir: au concours le 1^{er} prix d'histoire, et au Lycée trois prix, dont deux 1^{ers}, et des nominations dans les autres facultés.

GARDE NATIONALE MOBILE

DE MAINE-ET-LOIRE.

Organisation des cadres.

1^{er} BATAILLON. — ANGERS.

1^{re} compagnie, Angers (N.-E.). Capitaine, M. Robineau, Louis-Isidore; lieutenant, M. Morin, Léandre-Marie; sous-lieutenant, M. Pelou, Charles-Joseph-Maurice.

2^e compagnie, Angers (N.-O.). Capitaine, M. Clavier, Jacques-Julien; lieutenant, M. Métivier, Daniel; sous-lieutenant, M. Rigaud, Edgard.

3^e compagnie, Angers (S.-E.). Capitaine,

M. Legé, Benjamin-Constant; lieutenant, M. Faux, Jacques-Léon; sous-lieutenant, M. Parage, Frédéric-Anatole.

4^e compagnie, Chalonnes-sur-Loire. Capitaine, M. de Las Cases, Barthélemy; lieutenant, M. Chardonneau, Romain; sous-lieutenant, M. Robin, Paul-Célestin.

5^e compagnie, les Ponts-de-Cé. Capitaine, M. de Chemellier, Georges; lieutenant, M. Chauvin, Charles-Elie; sous-lieutenant, M. Joubert, René-Achille.

6^e compagnie, Thouarcé (E.). Capitaine, M. Guérin, Paul; lieutenant, M. Retailleau, Georges; sous-lieutenant, M. François, Paul-Emile-Eugène.

7^e compagnie, Thouarcé (O.). Capitaine, M. de Cossé de Brissac, Roland-Gabriel-Anatole-Timoléon; lieutenant, M. Bodinier, Guillaume; sous-lieutenant, M. Le Blanc, Charles-Ernest.

8^e compagnie, Chemillé. Capitaine, M. de Terves, Marie-Charles-Roger; lieutenant, M. Hervé, Camille; sous-lieutenant, M. du Rouzay, Edouard.

2^e BATAILLON. — SAUMUR.

1^{re} compagnie, Bauge, Seiches. Capitaine, M. de Beaumont, comte d'Antichamp, Marie-Charles-Adhémar; lieutenant, M. de Rochebouët, Gaston; sous-lieutenant, M. de la Cochetière Henri.

2^e compagnie, Beaufort. Capitaine, M. Pochet de Livonnière, Scévola-René-Marie; lieutenant, M. de Montesquiou, Pierre-Edgard-Adrien; sous-lieutenant, M. Mabilhe du Chêne, Arthur-Alexandre-Armand.

3^e compagnie, Longué, Noyant. Lieutenant, M. Charlery, Henri-Jules-Joseph; sous-lieutenant, M. de Rochebouët, François-Louis-René.

4^e compagnie, Doué, Montreuil-Bellay. Capitaine, M. Boutet, Henri; lieutenant, M. Deschamps, Benjamin-Charles; sous-lieutenant, M. de Monti, Henri-Louis-Eugène.

5^e compagnie, Gennes. Capitaine, M. Voisin, Alfred; lieutenant, M. Hérard, Camille-Charles-Désiré; sous-lieutenant, M. de Villebresse, Maurice.

6^e compagnie, Saumur (N.-E. et N.-O.). Capitaine, M. de la Cochetière, Alexandre; lieutenant, M. Doussain, Gustave-Philippe; sous-lieutenant, M. de la Selle, Marie-Paul.

7^e compagnie, Saumur (Sud). Capitaine, M. de Romans, Armand; lieutenant, M. Bailtergeau, Frédéric-Anatole; sous-lieutenant, M. Bouvier, Louis-Albert-Jean.

8^e compagnie, Vihiers. Capitaine, M. de Charnières, Charles-Ernest-Marie; lieutenant, M. le comte de Cambourg, Antoine; sous-lieutenant, M. Thiffoine, Louis-Henri-Paul.

5^e BATAILLON. — CHOLET.

1^{re} compagnie, Beaupreau (Est). Capitaine, M. Bicharson, Louis-Antoine; lieutenant, M. Cotte de Jumilly, Louis; sous-lieutenant, M. de Blois, Georges-Aym.

2^e compagnie, Beaupreau (Ouest). Capitaine, M. d'Hillierin, Auguste-Emile; lieutenant, M. Sicoif, Louis-Gabriel; sous-lieutenant, M. Delaage, Henri-Louis.

3^e compagnie, Champtoceaux. Capitaine, M. Breton, Ernest; lieutenant, M. Jamin, Louis-René; sous-lieutenant, M. Joussetin, Ernest.

4^e compagnie, Cholet (Est). Capitaine, M. de Roince, Gabriel-René; lieutenant, M. de Alexis-Terves, Gaston; sous-lieutenant, M. Turpault, Henri.

5^e compagnie, Cholet (Ouest). Capitaine, M. Huard, Paul; lieutenant, Delhumeau, Marcelin; sous-lieutenant, M. Alemand, Camille.

6^e compagnie, Montfaucon. Capitaine, M. Hervé, Théophile-Marie-Joseph; lieutenant, M. de Richebeau de la Coudre (Armand-Gustave-Marie); sous-lieutenant, M. Mollat, Edouard-Sébastien-Marie.

7^e compagnie, Montreault. M. Moricet, Arthur; lieutenant, M. Martineau, Adolphe-Jules-Pierre; sous-lieutenant, M. Bontres, Paul-Félix-Joseph-Louis.

8^e compagnie, Saint-Florent. Capitaine, M. Lefèvre, Edmond; lieutenant, M. Poullain, Philois-Célestin; sous-lieutenant, M. Renard, Edouard-Th.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 15 août 1870, le conseil municipal de Saumur s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Lecoy. Le conseil a été constitué à la suite de la formalité obligatoire de la prestation de serment.

Une modification proposée au règlement pour la nomination des commissions a été prise en considération. Les commissions seront désormais tirées au sort afin que chaque conseiller apporte son concours à toutes les obligations imposées au conseil municipal.

Trois commissions ont été nommées:

1^o Une commission chargée de l'examen et de la révision des tarifs de l'octroi;

2^o Une commission chargée d'arrêter le budget de 1871;

3^o Une commission chargée de recueillir des souscriptions et des dons en nature, destinés à secourir les familles des jeunes gens de Saumur appelés sous les drapeaux, et les blessés.

Ont été élus membres de cette commission:

MM. Terrien, pour le quartier de Nantilly.	
Barbin,	les Ponts.
Jacob,	Fenet.
Fournée,	St-Pierre.
Comber,	St-Nicolas.

Les fonds recueillis et les dons en nature seront concentrés à la Mairie.

Il est ensuite procédé à la formation du conseil de recensement de la garde nationale sédentaire, qui, aux termes de la loi, doit être composé de 14 conseillers municipaux et de 14 personnes désignées par le Préfet, et présidé par le Maire.

14 conseillers municipaux ont été élus membres de ce conseil.

M. le président donne connaissance au conseil municipal des difficultés survenues à

4^e BATAILLON. — SEGRÉ.

1^{re} compagnie, Briollay, Durtal; capitaine M. Senot de la Londe (Paul-Marin). Lieutenant, M. d'Etchegoyou (Benjamin-Guillaume). Sous-lieutenant, M. Soudée (Gabriel-Pierre).

2^e compagnie, Louroux-Béconnais; capitaine, M. Jallot (Yves-Charles-Achille). Lieutenant, M. Richou (Charles-Marie-Pierre). Sous-lieutenant, M. Lemanceau (Jules).

3^e compagnie, St-Georges; capitaine, M. de Chemellier (Paul). Lieutenant, M. Lambert (Ernest). Sous-lieutenant, M. Richou (Arthur-Auguste).

4^e compagnie, Candé; capitaine, M. Lau-maillé (Ernest). Lieutenant, M. Guibourg (Omer). Sous-lieutenant, M. de la Paumelière (Maurice).

5^e compagnie, Châteauneuf; capitaine, M. de Launay de la Mottaye (Paul), Lieutenant, M. Joubert (André-Fernand). Sous-lieutenant, M. Cheux (Albert).

6^e compagnie, Lion-d'Angers; capitaine, M. de Trédern (Christian). Lieutenant, M. de Mieulle (Joseph-Maurice). Sous-lieutenant, M. de la Forêt (Henry).

7^e compagnie, Pouancé; capitaine, M. Har-disson (Marie-Jules-Louis). Lieutenant, M. Châtelier (Simon). Sous-lieutenant, M. Barbier du Doré (Yvan).

8^e compagnie, Segré; capitaine, M. O'Mad-den (Charles). Lieutenant, M. Boissée (Jean-Joseph). Sous-lieutenant, M. Huet (Eugène-René).

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHES OFFICIELLES.

Paris, 18 août 1870, 4 h. matin.

Le maréchal Bazaine au ministre de la guerre.

17 août, 4 h. soir.

Hier mardi, toute la journée, j'ai livré bataille à l'armée prussienne entre Doncourt et Vieuville. L'ennemi a été repoussé, et nous avons passé la nuit sur les positions conquises.

J'arrête quelques heures mon mouvement pour remettre mes munitions au grand complet.

Nous avons eu devant nous le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz.

Paris, 3 h. matin.

Le maréchal Bazaine au ministre de la guerre.

Je reçois à l'instant la dépêche suivante de Briey :

Bataille dure toujours du côté de Mars-la-Tour. Victoire paraît favorable. On amène à Briey grand nombre de blessés français et prussiens.

D'un autre côté, j'apprends par le commissaire de police de Briey qu'un corps de 1,200 hommes environ, artillerie et cavalerie, campe sur le plateau, entre Buzy et Saint-Jean. Ce corps, détaché des coureurs qui sont entrés dans Briey.

Des voyageurs sérieux, revenant de Mars-la-Tour, parlent d'un engagement considérable, dans la journée d'hier, avec un grand corps d'armée prussienne qui aurait été rejeté sur la Moselle et chargé avec la plus grande vigueur par la cavalerie de la garde.

On dit que les généraux Bataille et Frossard sont blessés.

Paris, 18 août, 5 h. matin.

Verdun, 17 août, 8 h. 50 soir.

Le Maréchal commandant en chef, au ministre de la guerre.

Quartier-général, 16 août 1870.

Ce matin, vers trois heures, les corps d'armées commandés par le prince Frédéric-Charles ont dirigé une attaque très-vive sur la droite de notre position.

La division de cavalerie du général Foulon, et le 2^e corps d'armée, commandé par le général Frossard, ont fait bonne contenance.

Les corps échelonnés à droite et à gauche de Bezonville, sont venus successivement prendre part à l'action qui a duré jusqu'à la nuit tombante.

L'ennemi avait déployé des forces considérables, et a essayé à plusieurs reprises des retours offensifs qui ont été vigoureusement repoussés.

À la fin de la journée, un nouveau corps d'armée a cherché à déborder notre gauche. Nous avons partout maintenu nos positions et infligé à l'ennemi des pertes considérables.

Les nôtres sont sérieuses.

Le général Bataille a été blessé. Au plus fort

de l'action, un régiment de uhlands a chargé l'état-major du maréchal. Vingt hommes de l'escorte ont été mis hors de combat. Le capitaine qui la commandait a été tué.

À huit heures du soir, l'ennemi était refoulé sur toute la ligne. On estime à 120,000 hommes le chiffre des troupes engagées.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

L'état des compagnies de pompiers est tel que nous devons éviter l'encombrement. Sus-pendez donc tous les départs. Les hommes qui se seraient déplacés pour se concentrer au chef-lieu de département ou d'arrondissement, ou pour se réunir aux stations des chemins de fer, seraient indemnisés de leurs frais. On prend des mesures pour assurer leur bonne installation à Paris.

Vous recevrez prochainement de nouvelles instructions à cet égard. Expliquez à ces hommes dévoués les motifs de cet ajournement momentané.

Le Gaulois dit :

« Des dépêches importantes sont arrivées hier au ministère de la guerre, mais le maréchal Bazaine recommande le secret.

» Ces dépêches seraient de nature à donner de grandes espérances.

» Le bruit court que le prince Frédéric-Charles a demandé un armistice de douze heures pour enterrer ses morts, mais que le maréchal Bazaine a refusé.

On déclare que la dépêche de Verdun était inexacte et qu'elle fut mal comprise.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Le numéro de cette semaine de l'Univers illustré est magnifique. Cette publication hors ligne est le véritable *Moniteur illustré de la guerre*. Sur tous les points importants, l'Univers illustré a envoyé des dessinateurs : c'est donc d'après des croquis d'une scrupuleuse exactitude, et expédiés jour par jour, que sont exécutées les belles gravures de ce journal. Le meilleur éloge que l'on puisse en faire consiste, du reste, à signaler les sujets contenus dans le numéro de cette semaine. — Nous y voyons : l'Enlèvement des positions de Sarrebruck par les troupes françaises; la Revue d'une ambulance de la Société internationale de secours aux blessés; les Uniformes des infirmiers et des aides-chirurgiens; le Camp d'artillerie devant la porte d'Austerlitz à Strasbourg; l'Heure de la fermeture des portes à Strasbourg; un Campement sur le glacis de Thionville; la Vue générale de Trèves; des Soldats transportent des provisions sur les remparts

de Strasbourg; le Campement des turcos sous les fortifications; les Trois frégates cuirassées de la Prusse; les Portraits des généraux Frossard et Bataille; le Portrait du comte Benedetti, ex ambassadeur à Berlin. — Rébus. Problème d'échecs. — Ajoutons que ce magnifique journal offre en ce moment à ses abonnés, sous ce titre : *Bibliothèque de tout le monde*, une prime sans précédent. On peut voir dans le numéro de l'Univers illustré de cette semaine des détails sur cette prime, qui se compose de vingt beaux volumes des meilleurs romans contemporains, volumes grand in-4^e de plus de 400 pages chacun, et illustrés de deux mille gravures.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME.

16, place Vendôme — Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.

Emissions. — souscriptions.

Négociations de toutes valeurs.

Participations aux emprunts publics.

Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet. (239)

Santé à tous par la douce *Revalésière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-langé, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DuBARRY, ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VIALETTE.

Les créanciers de la faillite du sieur Vialette, colporteur à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 26 août prochain, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (335) Ch. PITON.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,

Près Saumur. (184)

BOULANGERIE A CÉDER

de suite,

S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

HERNIES PROLAPSUS

ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par la NEPTUNIDE ROUILLÉ (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (312)

LA FRANCE ELEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

PUBLIE :

- 1^o 12 numéros grand in-8^e, format de luxe;
- 2^o 24 gravures de modes colorées;
- 3^o 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr.; six mois : 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1^o 24 numéros grand in-8^e, format de luxe;
- 2^o 36 gravures de modes colorées;
- 3^o 12 planches de broderies et travaux;
- 4^o 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections;
- 5^o Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano;
- 6^o Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricôt, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr.; six mois : 10 fr.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 AOUT.			BOURSE DU 17 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1869.	64 50	» 30	» »	64 70	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1869.	93	» »	» 50	92 50	» »	» 50
Obligations du Trésor.	445	» »	» 5	445	» »	» »
Ville de Paris 1869.	306 25	4 25	» »	305	» »	1 25
Banque de France.	2550	» »	» »	2575	» 25	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1065	» 25	» »	1085	» 20	» »
Crédit Foncier colonial.	400	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	555	» »	» »	545	» »	10
Crédit industriel.	600	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	135	» »	» »	137 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	595	» »	» »	600	» 5	» »
Orléans (estampillé).	900	» 17 50	» »	905	» 5	» »
Nord (actions anciennes).	1015	» »	» 5	1030	» 15	» »
Est.	490	» »	» 5	495	» 5	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	922 50	» »	» »	935	» 12 50	» »
Midi.	600	» »	» »	600	» »	» »
Ouest.	560	» 5	» »	562 50	2 50	» »
Charentes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Vendée.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1400	» 5	» »	1400	» »	» »
Canal de Suez.	250	» 15	» »	240	» »	10
Transatlantiques.	153 75	» »	» »	152 50	» »	1 25
Câble transatlantique.	» »	» »	0	355	» »	» »
Compagnie immobilière.	62 50	» 50	» »	65	» »	2 50
Emprunt Italien 5 0/0.	47 25	» 15	» »	48	» »	75
Autrichiens.	660	» 30	» »	675	» 15	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	397 50	» 30	» »	392 50	» »	5
Victor-Emmanuel.	» »	» »	» »	95	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	300	» 2 50	» »	300	» »	» »
Est-Hongrois.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foncier autrichien.	730	» 7 50	» »	730	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	312 50	» »	» »	317 50	» »	» »
Orléans.	» »	» »	» »	306 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	305	» »	» »	303 75	» »	» »
Ouest.	305	» »	» »	305	» »	» »
Midi.	305	» »	» »	310	» »	» »
Est.	298 75	» »	» »	» »	» »	» »

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le